

Les droits des travailleurs saisonniers dans l'UE

Votre travail peut être saisonnier, mais vos droits sont permanents.

Vous **avez droit** à un travail sûr et déclaré.

 Le droit d'**obtenir un permis de travail valide**.

 Le droit de **connaître vos conditions d'emploi, les conditions de travail auxquelles vous attendre et vos droits**.

 Le droit à un **contrat de travail valide**.

 **Un environnement de travail adéquat** basé sur des règles en matière de santé et de sécurité.

 Le **droit à des conditions de vie décentes**.

 Le **droit à des voies de recours et à une protection syndicale** en cas d'abus.

Consultez le site [www.ela.europa.eu /en/information-seasonal-workers-and-employers](http://www.ela.europa.eu/en/information-seasonal-workers-and-employers) pour en savoir plus sur les droits des travailleurs saisonniers dans chaque pays.

Vos droits en matière d'emploi sont **en péril**:

 Quand vous êtes rémunéré pour un emploi qui est légal mais qui **n'est pas déclaré aux pouvoirs publics**.

 Quand vous **n'avez pas accès à la protection sociale** (par exemple congé de maladie, droits à pension).

 Quand vous travaillez **sans contrat de travail**.

 Quand votre salaire est payé en liquide **sans facture/fiche de salaire**.

 Quand les heures de travail sont **sous-déclarées**.

 Quand vous travaillez dans un État membre **sans permission ou autorisation**.



European Platform
tackling undeclared work



#Rights4AllSeasons
#EU4FairWork